

Saison 2021-2022

LE COMITÉ
HORAIRE ET
TARIFS
LES ÉVÉNEMENTS
LES ENTRAÎNEURS
LES RÈGLEMENTS
INTERNES





POUR NOUS REJOINDRE

Patinage Valleyfield / Club de patinage artistique de Valleyfield (1000573)
Case postale 112
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 4V5

Courriel : info@patinagevalleyfield.com

Facebook : [Page officielle](#) Patinage Valleyfield

Site Internet : www.patinagevalleyfield.com



NOTRE HORAIRE

Lundi

17h00 à 18h50 : Mixte Junior et Senior

Mardi

17h30 à 19h20 : Mixte Junior et Senior

Mercredi

17h00 à 18h50 : Mixte Junior et Senior

Vendredi

17h00 à 18h50 et 19h00 à 20h50 : Mixte Junior et Senior

Samedi et Dimanche

9h00 à 10h50 : Mixte Junior et Senior

11h00 à 11h50 : Patinage Plus

Les activités régulières de Patinage Valleyfield se déroulent en tout temps à
l'aréna du Centre Civique de Valleyfield au 84 rue Marquette.

NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente et Relations publiques	Julie Daigneault julie.daigneault.cpav@hotmail.com	438 871-8585
Vice-présidente Compétitions et Tests	Linda Acquin acquinlinda@gmail.com	450-373-3498
Trésorier	Raynald Simard raynaldsimard25@hotmail.com	450-371-8007
Secrétaire Responsable STAR	Annie Simard ann_simard2@hotmail.com	450 308-0820
Responsable Patinage Plus Spectacle de Noël	Nathalie Ledoux natledoux@msn.com	450-544-3708
Lauréats	Claudia Rochefort rochefort1984@hotmail.com	450 217-1144
Sécurité	Guylaine Mc Sween mcsweeng@hotmail.com	450-373-0354
Représentante des entraîneurs	Annick Gamelin annick_patin@hotmail.com	450 567-0000

BÉNÉVOLES

Nous sommes toujours à la recherche de parents, grands-parents, amis ou membres de la communauté pour s'impliquer avec nous et prendre part aux activités et tâches nécessaires au bon déroulement du club.

Que ce soit pour la prise de présences, donner un coup de main dans l'application des mesures COVID ou décorer pour un événement spécial, nous sommes toujours heureux d'avoir un petit coup de main. L'implication de tous est nécessaire et primordiale pour assurer la tenue des séances de patinage et activités spéciales.

Pour faire part de votre intérêt, n'hésitez pas à discuter avec un membre du comité ou écrivez-nous un courriel ou message sur notre page Facebook.



NOTRE CALENDRIER

SEPTEMBRE							OCTOBRE															
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa									
7 : Formation assistantes			1	2	3	4							1	2								
5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9									
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16									
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23									
26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30									
10 : Début Patinage STAR // 11-12 : Début Patinage Plus							31															
NOVEMBRE							DÉCEMBRE															
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa									
						1	2	3	4	5	6	17 : Mini-Spectacle de Noël			1	2	3	4				
7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		
14	15	16	17	18	19	20	19	20	21	22	23	24	25	19	20	21	22	23	24	25		
21	22	23	24	25	26	27	26	27	28	29	30	31		26	27	28	29	30	31			
28	29	30					21 : Open 17h30-19h20 // 27 : Open 17h00 à 18h50															
JANVIER							FÉVRIER															
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa									
3 : Reprise du Patinage STAR						1							1	2	3	4	5					
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10	11	12		
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	18	19		
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	25	26		
23	24	25	26	27	28	29	27	28	19 : Soirée des Lauréats													
30	31	8 et 9 : Reprise Patinage Plus					26 et 27 : Fin de saison // Derniers cours Patinage Plus et STAR															
MARS							AVRIL															
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa									
		1 : Open 17h30 à 19h20 // 2 : Open 17h00 à 18h50											8-9-10 : Revue sur Glace		1	2						
		1	2	3	4	5			3	4	5	6	7	8	9	3	4	5	6	7	8	9
6	7	8	9	10	11	12	10	11	12	13	14	15	16	10	11	12	13	14	15	16		
13	14	15	16	17	18	19	17	18	19	20	21	22	23	17	18	19	20	21	22	23		
20	21	22	23	24	25	26	24	25	26	27	28	29	30	24	25	26	27	28	29	30		
27	28	29	30	31																		

7 septembre à 18h00 :
Formation des assistants de programme

10 septembre : Début Patinage STAR
11 et 12 septembre : Début Patinage Plus

17 décembre : Spectacle de Noël

Pause des Fêtes du 18 décembre au 2 janvier
3 janvier : reprise Patinage STAR
8 et 9 janvier : reprise Patinage Plus
19 février : soirée des Lauréats

7 mars : Début des pratiques de la Revue sur Glace
8 avril : Revue sur Glace – répétition générale
9 et 10 avril : Revue sur Glace

**** IMPORTANT : LA TENUE DES ÉVÉNEMENTS ET SPECTACLES EST CONDITIONNELLE AUX MESURES SANITAIRES QUI SERONT EN VIGUEUR À CE MOMENT****

TARIFICATION 2021-2022

Catégories	Tarif Résidents <i>(sur présentation de la carte Accès-Loisirs)</i>	Tarif Non-résidents <i>(sans la carte Accès-Loisirs)</i>
Patinage Plus (1 jour)★	385\$	435\$
Patinage Plus (2 jours)★	485\$	535\$
Patinage STAR (1 jour)★★	485\$	585\$
Patinage STAR (2 jours)★★	585\$	685\$
Patinage STAR (3 jours)★★	685\$	785\$

Autres frais	Membres du CPAV	Non-membres
Adhésion à Patinage Canada	60\$	Non applicable
Glace (30 minutes)	8\$	12\$
Glace (1 heure)	15\$	20\$
Glace (bloc 1h50)	25\$	30\$

★ Le coût d'inscription pour le Patinage Plus (50 minutes) inclut l'adhésion obligatoire à Patinage Canada (non-remboursable), le temps de glace, les services de l'équipe d'entraîneurs, les coûts reliés aux pratiques et le costume de la Revue sur Glace.

★★ Le coût d'inscription pour le Patinage STAR inclut l'adhésion obligatoire à Patinage Canada (non-remboursable) et le temps de glace. Les coûts de l'entraîneur privé doivent être assumés par les parents.

Notes importantes :

Des frais de 30\$ seront facturés pour les chèques sans provision.

Un rabais « Famille » de 25\$ par patineur additionnel demeurant à la même adresse est applicable.

Campagne de financement :

Une campagne de financement est obligatoire pour tous les patineurs.

Deux choix s'offrent à vous :

- Contribution monétaire de 50\$
- Participation à la campagne de financement suggérée par le Club au coût de 95\$ (vous vous remboursez par la vente de vos produits).
[Possibilité de commander une deuxième boîte de produits pour 60\$]

NOS ENTRAÎNEURS PROFESSIONNELS

QU'EST-CE QU'UN ENTRAÎNEUR ?

Selon Patinage Canada, pour enseigner des programmes de Patinage Canada, les entraîneurs doivent être formés ou certifiés en vertu du PNCE et ils doivent aussi être des entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada. Ils doivent obtenir un certificat de police approuvé par Patinage Canada, subir une vérification des antécédents judiciaires et détenir un certificat de secourisme valide.

Les coûts de l'entraîneur professionnel font partie de votre coût d'inscription pour le Patinage Plus. Pour le programme Patinage STAR, les cours privés ou semi-privés sont donnés par un entraîneur professionnel que vous engagez pour perfectionner les techniques de bases en patinage artistique. Les cours de l'entraîneur professionnel sont habituellement donnés par tranche de 10 ou 15 minutes à des tarifs fixés par lui selon son niveau de compétence. Vous trouverez la liste des entraîneurs professionnels disponibles ci-dessous (la parution des coordonnées se fait sur une base volontaire).

Marie-Ève Collins	maeve03@hotmail.com	450-374-5022
Annick Gamelin	annick_patin@hotmail.com	450-567-0000
Jessica Laplante	jess_laplante@hotmail.com	450-802-6075
Natalie Ranger	natalieranger75@icloud.com	450 544-3566
Nancy Ann Scott	nancyannscott@hotmail.com	514-726-3132
Audrey Thibeault	audrey.thibeault17@hotmail.com	450-544-3969



RÈGLEMENTS INTERNES

Généralités

1. Tous les patineurs et leurs parents s'engagent à respecter les règlements du Club.
2. Le Club n'est pas responsable des objets perdus ou volés, des accidents survenus dans l'aréna, ni des défauts techniques.
3. Le Club se réserve le droit de modifier l'horaire sans préavis.
4. Aucun écart de langage ou geste déplacé ne sera toléré au Club contre ses membres. Aucun écart de langage, propos déplacés ou ragots ne seront tolérés, y compris sur les moyens de communication sociaux tels Facebook ou Instagram. Aucun geste ou parole provoquant de l'intimidation ne sera non plus toléré. Des sanctions conformes aux politiques de Patinage Canada et Patinage Québec sur le harcèlement, l'intimidation et la violence pourront être prises.
5. Éviter de déranger les patineurs durant les cours ou les leçons privées.
6. Éviter d'être en retard pour ne pas nuire au groupe (Patinage Plus).

Habillement

7. Le port du jeans est interdit sur la glace pour les patineurs et entraîneurs, sous peine de se voir refuser l'accès à la patinoire.
8. Les cheveux doivent être attachés et éviter les bijoux ou les objets susceptibles de tomber sur la glace et causer des blessures.
9. Le port du casque de hockey homologué CSA et des gants ou mitaines (pas de gants de hockey) est obligatoire pour tous les patineurs n'ayant pas complété les 5 premiers écussons du Patinage Plus. Aussi, les effets personnels des patineurs doivent être bien identifiés (protège-lames, mitaines, vêtements).

Sécurité

10. Aucun breuvage et aucune nourriture (ex. gomme) ne seront tolérés sur la patinoire pour tous les patineurs et entraîneurs (sauf une bouteille d'eau sur le banc des joueurs).
11. La bande doit être exempte de tout objet personnel. Déposez vos objets sur le banc des joueurs. Ne pas s'asseoir sur la bande.
12. Les portes accédant à la patinoire doivent rester fermées en tout temps.
13. Les patineurs doivent se relever rapidement après une chute.
14. Les patineurs et entraîneurs doivent quitter la patinoire dès que le signal sonore pour la surfaceuse se fait entendre.
15. Les patins doivent être en bon état et être aiguisés régulièrement. N'oubliez pas de faire sécher vos patins.
16. Tous les patineurs doivent porter des protège-lames pour circuler dans l'aréna.
17. Ne pas laisser votre enfant seul à l'aréna.
18. Il n'est pas permis de flâner sur la patinoire.
19. En tout temps, le patineur et les entraîneurs doivent s'assurer que les mouvements exécutés sont sécuritaires pour lui et les autres.
20. Il est défendu de piquer la glace (patineur en colère) sous peine de suspension.
21. Respecter les autres patineurs et éviter de leur nuire.

(Sécurité – suite)

22. L'utilisation du harnais est réservée aux entraîneurs et doit être ensuite rangé.
23. Tous les patineurs doivent obligatoirement boucher les trous sur la glace avant de quitter la patinoire.
24. Respecter le patineur qui exécute son solo sur sa musique ou qui est en évaluation.
25. Respecter les patineurs exécutant l'habileté ou la danse dont la musique se fait entendre.
26. Critères pour Patinage STAR : avoir réussi l'étape 5 au complet du programme Patinage Plus.

Inscriptions

27. Le paiement total des frais d'inscription doit être complété au plus tard le 2 décembre 2021.
28. Des frais de 30\$ seront appliqués pour un chèque sans provision.
29. Toute demande de remboursement des frais d'inscription doit être faite **par écrite**, conformément aux règles dictées par l'Office de protection du consommateur. Un frais administratif de 80\$ n'est pas remboursable.
30. Un rabais de 25\$ est accordé pour chacun des patineurs d'une même famille résidant tous à la même adresse.
31. Le Club peut interdire l'accès à la patinoire à tout patineur n'ayant pas acquitté le paiement complet de son inscription au **2 décembre 2021**.
32. Aucune substitution de journée n'est permise en cas d'absence.
33. Un patineur peut patiner une journée où il n'est pas inscrit en obtenant la permission de la personne responsable et en acquittant les frais avant d'embarquer sur la glace.
34. Toute demande de changement de niveau durant la saison doit être faite par écrit (signée par le parent) et remis à un membre du comité. La demande est accordée, s'il y a lieu, selon les places disponibles.

Tests

35. Le patineur doit se présenter une heure avant l'heure prévue.
36. Pour pouvoir essayer un test, le patineur doit avoir payé les frais d'inscription pour son test à la date de retrait.
37. Pour tous les tests, aucun nom ne sera accepté (21 jours) ou retiré (14 jours) après la date limite.
38. Le patineur qui ne se présente pas à son test ne peut pas réclamer un remboursement des frais de test.
39. Tout patineur désirant subir un test dans un autre club devra préalablement obtenir un consentement écrit du responsable des tests.

Compétition

40. Chaque patineur est responsable de son inscription à une compétition.
41. Chaque patineur est responsable de fournir une copie des résultats de toutes les compétitions auxquelles il participe. Ces résultats sont classés dans son dossier et ceux-ci serviront pour les lauréats.

Entraîneurs professionnels

42. Les entraîneurs se doivent d'élire un professionnel qui les représentera sur le comité du Club à leur AGA.
43. Une liste officielle indiquant leurs noms et leurs coordonnées est fournie aux membres.
44. Cette liste est révisée au début de la saison. Pour être sur cette liste, l'entraîneur doit transmettre une demande par écrit ainsi que ses coordonnées avant le 1er août. Tout ajout à la liste doit être fait par écrit à un membre du comité du Club.
45. Un dossier pour chaque entraîneur est tenu à jour par le Club.

46. Un pigeonnier est mis à la disposition des entraîneurs dans le local.
47. Le Club ou un de ses membres ne peut être tenu responsable des paroles ou gestes posés par un entraîneur. Toutefois, le Club peut sanctionner, après enquête, un entraîneur.
48. Les entraîneurs doivent être en règle avec Patinage Canada. Ils doivent en fournir une copie au Club au début de la saison.

Assistant de programme

49. L'assistant de programme doit être respectueux envers les élèves, les parents, les entraîneurs, les membres du comité et ses pairs.
50. Sous aucun prétexte, il peut frapper un enfant pour le réprimander.
51. Il se doit d'aviser l'entraîneur responsable lors d'un retard ou d'une absence.
52. Il ne peut pas enseigner en cours privé.

Lauréats

53. Les critères de sélection sont émis par Patinage Sud-Ouest et Patinage Canada. Ceux-ci sont sujet à changement à tous les ans.

REVUE SUR GLACE

GÉNÉRALITÉS

Dates importantes :

Générale le vendredi 9 avril 2021

Représentations samedi le 10 et le dimanche 11 avril 2021

Bénévoles:

Le CPA Valleyfield est toujours à la recherche de bénévoles pour œuvrer auprès du comité de la Revue ou lors des représentations. Que ce soit à l'accueil, dans les chambres ou le montage et démontage des décors, votre participation est précieuse. Les postes seront comblés en fonction de la date de réception de votre formulaire de bénévolat.

Critères d'admissibilité

Tout patineur désirant participer à la Revue sur Glace doit être membre en règle du CPA Valleyfield et avoir payé son bloc de temps de glace **avant le 2 décembre 2021 au Club.**

Un patineur de compétition de niveau Pré-Juvenile ou plus ayant participé aux Championnats de Sections A ou B, membre du Club mais qui s'entraîne dans un autre club ou école, pourra participer à la Revue sur Glace sans avoir à défrayer les coûts d'un bloc d'heures de glace. Le patineur devra défrayer son coût d'inscription pour participer à la Revue sur Glace (voir section suivante pour le frais d'inscription).

Frais d'inscription à la Revue sur Glace

Pour participer au spectacle, le patineur doit payer son inscription à cet événement (payable comptant ou par chèque) ou fournir une commandite (le formulaire de commandite est disponible sur demande). Les coûts d'inscription vous seront communiqués ultérieurement.

Code vestimentaire

- Les patineuses doivent porter un collant beige (couleur peau) (les collants couvre-patin ne sont pas permis);
- Les gants couleur peau sont acceptés pour les groupes du Patinage Plus;
- Les cheveux doivent être attachés sur demande spécifique de l'entraîneur;
- Le port du casque est obligatoire pour les patineurs n'ayant pas réussi l'étape 5 du Patinage Plus;
- Les protèges lames sont obligatoires.

PRÉSENCES / ABSENCES (PRATIQUES ET SPECTACLE)

Le comité organisateur et les entraîneurs disposent d'une période de cinq semaines pour préparer un évènement de grande envergure! À compter de mars, votre enfant patinera avec son groupe pour les pratiques du spectacle sur les plages allouées. En s'inscrivant à la Revue sur glace, le patineur s'engage à participer à tous les numéros auxquels il est inscrit et prévus à l'horaire.

Pour la réussite du projet, la présence des patineurs à chacune des pratiques est essentielle. À chaque année, il est très difficile de réaliser un horaire et de répondre aux exigences de tous les patineurs. Comme nous sommes conscients des différents problèmes associés aux pratiques, le patineur pourrait bénéficier d'une seule absence motivée. Dans ce cas, il doit aviser à l'avance (une semaine si possible) un membre du conseil d'administration de son absence. Le non-respect de ce règlement peut entraîner l'exclusion du patineur sans remboursement. Pour les cas d'exception, vous devez présenter au conseil d'administration une demande écrite en y joignant une pièce justificative. La décision reste à la discrétion du comité.

Par ailleurs, **le patineur doit obligatoirement participer :**

- à la dernière pratique de chacun des numéros auxquels il est inscrit
- à la pratique générale du vendredi soir
- aux représentations du samedi et dimanche.

Les membres du conseil d'administration du CPA jugent la présente politique nécessaire afin de s'assurer de ne pas perdre ses heures de glace, mais aussi pour demeurer équitable pour les patineurs présents et engagés.

Si vous avez des questions relativement à ces règlements, n'hésitez pas à communiquer avec un des membres du Conseil d'administration.

PARUTION DANS LA REVUE

Pour tous les numéros, les catégories et l'éligibilité aux numéros (solos, duos/trios/quatuor, danses) sont déterminées en fonction des tests réussis au 17 décembre 2021. Les différents tirages au sort seront effectués par le comité de la Revue sur Glace accompagné d'au moins deux membres du conseil d'administration.

Quintettes — patineurs de niveau Junior ou Senior

**** DES MODIFICATIONS SONT À VENIR SUR LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION. CEUX-CI VOUS SERONT COMMUNIQUÉS ULTÉRIEUREMENT PAR COMMUNIQUÉ INTERNE****

Duo, trio, quatuor...

Les patineurs de niveau style libre Senior Bronze auront la possibilité de présenter un duo, trio ou quatuor lors des trois représentations.



Soliste

Les patineurs de niveau style libre Junior Argent ou supérieur auront la possibilité de présenter un solo lors des trois représentations. Leur programme devra obligatoirement inclure au minimum un axel et un saut double.

Démonstration de danse

Un tirage au sort sera effectué parmi les patineurs pour effectuer une démonstration des différentes catégories de danse sur glace. Un patineur par niveau de test de danse sera pigé (préliminaire, junior bronze, senior bronze, junior argent, senior argent et or—ou leur équivalent STAR). Ces démonstrations auront lieu sous toute réserve de la disponibilité des partenaires de danse.

Assistants de programme

Aucun assistant de programme étant à sa première année de bénévolat ne sera éligible pour accompagner le numéro des Patinage Plus. La sélection des accompagnateurs se fera par ancienneté, parmi les assistants de programme (2e année ou plus) ayant cumulé le plus grand nombre de présences auprès des Patinage Plus.

Afin de pouvoir participer au numéro des assistants de programme, les patineurs (assistants) devront avoir effectué au minimum 70 % de présences en tant qu'assistant de programme pour la journée choisie en début de saison.

DÉROULEMENT DE LA REVUE SUR GLACE

Essayage des costumes et photo souvenir

L'essayage des costumes se fait la semaine précédant le spectacle. Il est important de respecter la journée d'essayage attribuée à votre groupe. Il est très important d'être présent afin de vérifier les grandeurs des costumes et apporter les altérations ou réparations si nécessaires.

Un photographe sera présent lors des soirées prévues pour l'essayage des costumes. Le paiement des photos se fait directement au photographe (en argent comptant). N'oubliez pas d'amener vos patins et une paire de collant pour la prise de photos. La prise des photos de groupe a lieu durant la pratique générale du vendredi.



Le Jour « J » (fin de semaine du spectacle)

Une équipe de parents bénévoles responsables verra à la sécurité et au bien-être des patineurs tout au long de la fin de semaine.

Votre enfant sera pris en charge dès son arrivée à l'aréna. Tous les patineurs doivent donner leur présence. Le patineur recevra un collier identificateur à son nom et des bénévoles l'accompagneront vers la chambre qui est attribuée à son groupe.

Durant le spectacle, aucun contact n'est permis entre les patineurs et les parents assis dans les estrades. Par ailleurs, aucun parent ne sera admis dans les chambres sauf les parents bénévoles.

Vous retrouverez votre enfant à la fin du spectacle lors de la sortie contrôlée. Une signature à l'accueil attestant que vous prenez charge de votre enfant est requise pour les patineurs PP, juniors et seniors âgés de moins de 16 ans. Les patineurs âgés de plus de 16 ans devront signer la feuille pour nous informer de leur départ.

Durant les représentations

Aucun repas ou collation ne sera toléré dans les chambres. Des collations ainsi que des bouteilles d'eau seront fournies aux patineurs.

Si les patineurs doivent se déplacer dans l'aréna, ils se doivent de mettre un manteau afin de protéger le costume. Si un patineur se promenait sans manteau, il se verra retourner au vestiaire.

Pratique entre les représentations

Prendre note qu'aucun patineur ne sera toléré sur la glace entre les représentations sous aucun prétexte.